

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE **RIBECOURT-DRESLINCOURT**

N° 2023-11

L'an deux mille vingt-trois, le 20 mars à 18h

Le Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances,

Sous la présidence de Monsieur LETOFFE Jean-Guy, Président.

Date de la convocation : 08/03/2023

Nombre de membres : 13

En exercice : 13

Présents : 11

Votants : 11

**Présents** : Mmes KONATE, FRETE, GROSCAUX, KLEIN, JOOS, PAGE, BOCQUET, LAMBERT, PIENS.

M. BONNEAU et M. LETOFFE.

**Excusée(s)** : Mmes TIRROLOY, BILLOIR.

**Absents** : -

**Objet** : Distribution de paniers bio dans le cadre du dispositif

« Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire » P.A.N.I.E.R.S

L'Association BIO HAUTS-DE-FRANCE, en partenariat avec le Pays des sources et Vallées, se sont rapprochés du CCAS, structure-relai partenaire, afin de mettre en place le dispositif P.A.N.I.E.R.S.

Ce dispositif propose de lever les freins à l'alimentation durable en distribuant des paniers de produits bio et locaux à moindre prix aux personnes en situation de précarité alimentaire.

Les objectifs poursuivis sont de :

- Contribuer à la réduction des inégalités sociales, alimentaires et sanitaires ;
- Permettre la relocalisation de la production et de l'alimentation ;
- Favoriser la construction et la consolidation de filières bio locales et équitables ;
- Et offrir à tous les habitants du territoire, une alimentation saine et de qualité.

Il y aura une distribution tous les 15 jours au Centre Communal d'Action Sociale, ainsi qu'un atelier par mois (visite de la production de Camille ROLLET, la maraîchère ; atelier cuisine...).

Une charte d'engagement a été établie et sera signée par les bénéficiaires.

Les usagers du CCAS pourront ainsi bénéficier d'un tarif préférentiel pour l'achat de ces paniers en fonction de leurs ressources.

Afin de collecter les recettes liées à la distribution de ces paniers bio, l'arrêté constitutif de la régie de recettes du CCAS sera étendu à l'encaissement de ces produits.

Il est demandé aux membres du Conseil d'administration, d'approuver la distribution de paniers bio au prix de 4€ pour les petits paniers et 8 € pour les grands paniers et d'approuver le reversement de la totalité des recettes perçues au profit de l'association BIO HAUTS-DE-FRANCE sur présentation de factures.

**RAPPORTEUR :**

**Vu** les articles L123-4 et suivants et R123-1 et suivants du Code de l'Action sociale et des familles ;  
**Vu** le dispositif « Pour l'Accès à une Nourriture Inclusive, Ecologique, Régionale et Solidaire » P.A.N.I.E.R.S développé par l'Association BIO HAUTS-DE-France ;

**Vu** l'arrêté n°2011-4 en date du 09/09/2011 portant institution d'une régie de l'encaissement de participations aux animations envers les seniors du CCAS,

**Considérant** les objectifs poursuivis par le dispositif P.A.N.I.E.R.S ;

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, à **l'unanimité** ;

**APPROUVE** la distribution de paniers bio à prix préférentiel au profit des usagers du CCAS aux tarifs suivants :

Petits paniers	Grands paniers
4 €	8 €

**APPROUVE** le reversement total des recettes collectées au profit de l'association BIO HAUTS-DE-FRANCE, Association régie sous la Loi 1901, ayant son siège 26, Rue du Général De Gaulle, 59133 PHALEMPIN ;

**DIT** que le reversement s'opérera sur présentation de factures ;

**CHARGE ET DELEGUE** le Président et le Trésorier, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire, Président du CCAS,

**Jean-Guy LÉTOFFÉ**

.....

Envoyé en préfecture le 27/03/2023

Reçu en préfecture le 27/03/2023

Publié le

ID : 060-216005314-20230320-D202311-DE



**PAGE ANNULEE**

Mis en ligne le 28/03/2023